

**Arrêté n°RM-DEC-1000-031 du 8 octobre 2025 portant ouverture du registre des inscriptions au Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) - session 2026**

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017- 791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Une session d'examen en vue de l'obtention du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) est organisée dans l'académie de Mayotte au titre de l'année 2026.

**Article 2**

Le registre des inscriptions aux épreuves de la session 2026 du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) sera ouvert :

- Du vendredi 10 octobre 2025 au mardi 4 novembre 2025
- Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement

**Article 3**

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mamoudzou, 9 octobre 2025

La rectrice,  
  
Valérie DEBUCHY